



Voyager au temps de la Covid-19

Madame, Monsieur,
Cher voyageur,

Vous êtes sur le point de réserver chez nous un voyage qui aura lieu en 2021 ou 2022 et nous vous en remercions. Nous avons tous envie de reprendre la route ; nous ressentons tous ce besoin vital d'évasion, de découvertes, de vie sociale.

En toute transparence, nous voulons ici préciser en quoi les séjours réalisés en 2021 et 2022 pourraient être particuliers. Cela fait partie de notre devoir d'information.

Nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires. Vos questions peuvent nous être adressées par mail à info@angloencounter.be

En attendant le plaisir de vous retrouver,

Laurent Wastiels
Document mis à jour le 24/10/2021

LES PROTOCOLES SANITAIRES.

Notre vie quotidienne sera encadrée par des protocoles sanitaires en 2021 et sans doute encore en 2022. Les voyages ne feront pas exception. Les protocoles variant d'un pays à l'autre et parfois d'une semaine à l'autre, nous ne pouvons bien évidemment pas encore vous détailler ceux que nous devons respecter lors de tel ou tel séjour.

Nous nous engageons, en votre nom, auprès de nos prestataires (hébergement, transport, restaurateurs, sites touristiques, ...) à respecter les protocoles sanitaires qui seront en vigueur au moment du séjour. En tant que voyageur, nous vous inviterons donc à les respecter.

Si le voyageur ne désire ou ne peut se soumettre aux protocoles en place, les frais d'annulation du séjour seront à sa charge, l'assurance annulation ne couvrant pas ce motif.

FLEXIBILITÉ DES PROGRAMMES.

A l'heure où nous réservons les séjours 2021 et 2022, certains pays sont encore en confinement, en couvre-feu et/ou avec des mesures restrictives pour les visiteurs (jauges réduites dans les musées par exemple).

Les sites touristiques prévus au programme ne connaissent pas encore en détail la façon dont ils pourront vous accueillir au moment de votre séjour.

Il faut donc garder à l'esprit que l'une ou l'autre des visites prévues puisse être remplacée par une autre pour des raisons d'organisation indépendantes de notre volonté. Rassurez-vous, nous vous proposerons in fine un programme de qualité.

ET EN CAS D'ANNULATION ?

En cas d'annulation du voyage par le voyageur, les conditions générales d'annulation s'appliquent. Elles sont détaillées dans le document de vente accompagnant l'inscription.

L'assurance annulation éventuellement contractée peut couvrir les frais d'annulation dans la limite des motifs acceptés (maladie, décès, etc.). Ceux-ci font l'objet d'une liste exhaustive reprise dans les conditions générales de l'assureur, également communiquées au moment de la réservation.

Notre agence peut également décider d'annuler le séjour. Les raisons possibles d'une telle annulation seraient, par exemple :

- un confinement strict en Belgique ou dans le pays de destination.
- l'interdiction formelle par les autorités belges de se rendre dans le pays évoqué.
- la fermeture du pays de destination aux ressortissants belges ou l'obligation d'y effectuer une quatorzaine à l'arrivée.
- l'impossibilité technique de se rendre dans le pays visité (annulation des vols ou des traversées maritimes).
- l'annulation d'un événement phare du séjour (spectacle, Tattou d'Edimbourg, etc.)

Dans le cas d'une annulation du séjour par l'agence, la totalité du montant du séjour est remboursée aux voyageurs. Seul le coût de l'assurance éventuellement contractée n'est pas remboursé (puisqu'elle est active depuis votre inscription et ne fait pas partie du voyage à forfait).

Pour information, notre agence a remboursé 39 séjours de groupes entre mars 2020 et septembre 2021 par virement bancaire. Nous n'avons pas eu recours aux bons d'échange.